

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29211**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Carrières sociales option Services à la personne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales option Services à la Personne exerce des fonctions d'encadrement de proximité dans des organismes mandataires et prestataires de service, de type responsable de secteur. Il gère et il organise l'activité d'équipes d'intervenants à domicile. Il réalise au domicile des personnes des diagnostics de besoins d'aide, et il mobilise les dispositifs de financement pour mettre en œuvre des plans d'accompagnement adaptés aux publics concernés ou aux territoires visés. Il participe au recrutement et à la formation des intervenants.

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales option Services à la Personne détient plusieurs compétences, dont certaines compétences transversales, qui sont les suivantes:

Identifier les besoins d'un client ou d'un territoire, en matière de services aux personnes.

Concevoir à partir de l'analyse des besoins des solutions de nouveaux services adaptés aux clients ou aux territoires, ou des améliorations de services existants.

Réaliser un projet et des actions conformes au diagnostic des besoins de services aux personnes au sein d'une équipe projet, en utilisant des outils collaboratifs.

Organiser le travail des intervenants d'une équipe de services à la personne en respectant les délais et les contraintes économiques, à l'aide d'outils adaptés (gestion de plannings...).

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais).

Veiller à l'application stricte d'un cahier des charges et des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales lors des interventions auprès de clients.

Evaluer des actions engagées ou réalisées : ajuster des projets et des postures professionnelles d'intervention.

Intégrer une logique de démarche qualité dans ses interventions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel titulaire du DUT Carrières Sociales option Services à la Personne exerce dans le secteur des services à la personne, principalement dans des associations ou des entreprises qui sont des organismes mandataires ou prestataires de services d'aide à domicile dans différents domaines :

- les services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire, assistance informatique ou administrative...),
- les services de la vie quotidienne (entretien de la maison, petit bricolage/jardinage, gardiennage, portage de repas, etc.),
- les services aux personnes dépendantes (assistance aux personnes âgées ou handicapées à l'exclusion des soins, aide à la mobilité et transport, garde malade...).

Ce professionnel peut exercer également comme responsable de secteur dans les fédérations départementales ou nationales du secteur des services à la personne, dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics développant des projets de territoire dans le secteur des services à la personne (communes, centre communal d'action sociale CCAS, centre intercommunal d'action sociale CIAS, conseil général, ...).

Les compétences administratives et de management de ce professionnels peuvent également trouver à se déployer dans des postes d'encadrement de proximité dans les établissements sociaux et médico-sociaux (Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes par exemple)

Responsable de secteur

Concepteur de projet au sein d'un service d'une collectivité territoriale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1201 : Action sociale

Réglementation d'activités :

En cas d'emploi dans la fonction publique territoriale : concours de la fonction publique territoriale, filière administrative, rédacteur territorial.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert par l'acquisition, après évaluation, des 120 ECTS correspondant aux Unités d'Enseignement suivantes réparties dans les 4 semestres de la formation :

UE 1 : 27 ECTS: UE 11 : Environnement institutionnel 8 ECTS ; UE 21 : Institutions et politiques publiques 6 ECTS ; UE 31 : Organisation et politiques sectorielles 7 ECTS ; UE 41 : Acteurs dynamiques et territoires 6 ECTS ;

UE 2 : 29 ECTS: UE 12 : Individus et sociétés 10 ECTS ; UE 22 : Sociétés, populations et territoires 7 ECTS ; UE 32 : Sociétés, populations et publics 6 ECTS ; UE 42 : Publics et pratiques professionnelles 6 ECTS ;

UE 3 : 34 ECTS: UE 13 : Fondements méthodologiques 7 ECTS ; UE 23 : Méthodes, techniques et langages 9 ECTS ; UE 33 : Techniques et conception de projets 11 ECTS ; UE 43 : Langages et communication professionnelle 7 ECTS ;

UE 4 : 30 ECTS: UE 14 : Découverte professionnelle 5 ECTS ; UE 24 : Pratiques professionnelles 8 ECTS ; UE 34 : Développement professionnel 6 ECTS ; UE 44 : Approfondissement professionnel 11 ECTS.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Dans le cas d'acquisition par *la validation des acquis de l'expérience (VAE)*, l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury VAE de l'Université de rattachement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 30 avril 2010

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT.

Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie.

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT

<https://idges.plejade.education.fr/vefp/iut/iut.html>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié, créant la spécialité Carrières sociales

Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 28 août 2006 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités